Fiche Repères
Surendettement

Le surendettement en France

Entre fin 2011 et fin 2018, 1 662 831 dossiers de surendettement ont été déposés à la Banque de France soit une moyenne de 237 574 par an ; 1 484 603 dossiers ont été acceptés.

Au cours de la période 2011-2018, **les situations de surendettement traitées par les commissions se caractérisent par une hausse de l'endettement immobilier** et une réduction significative de l'endettement à la consommation.

La situation de **surendettement** est caractérisée par l'impossibilité pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir.
Les commissions de surendettement sont gérées par la **Banque de France.**

Évolution du nombre de dossiers de surendettement

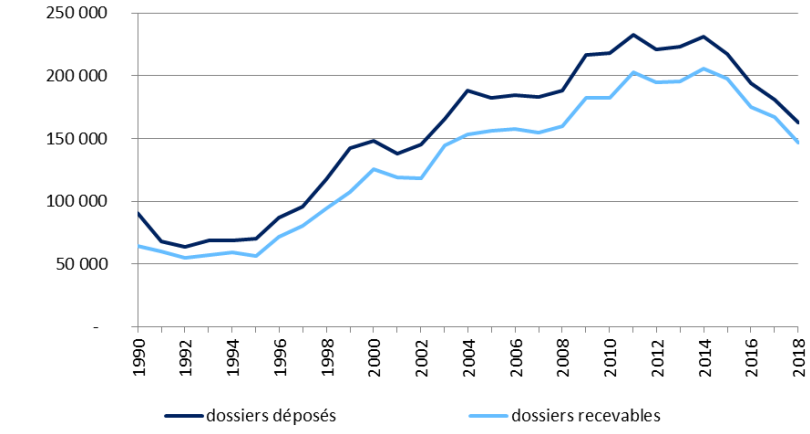

Source : Banque de France

En 2018, près de 163 000 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France. Par rapport à 2017, cela représente une baisse de 11,7 %. En 10 ans, le nombre de dossiers déposés a baissé de 13,5 % et le nombre de dossiers jugés recevables a parallèlement baissé de 9 %.

Montant total des dettes (milliards d'euros en 2018)

	2017	2018
Total	**7,2**	**6,6**
Dont dettes financières	5,4	4,9
Dont charges courantes	0,5	0,4
Dont dettes logement	0,4	0,4
Dont Autres dettes	0,9	0,9

Source : Banque de France Source : Banque de France, enquête typologique 2019, données 2018.

L'endettement global des surendettés est de 6,6 milliards d'euros en 2018, en diminution de plus de 8 % par rapport à 2017. **Les dettes financières représentent environ 75 % du total** (les dettes de logement concernent les impayés de loyers, de frais de copropriété… les dettes pour l'achat de logements sont des dettes financières).

Nature des dettes
(2018)

Sur les dossiers jugés recevables	Part des dossiers concernés par…
… des dettes financières	**88,1 %**
dont crédit immobilier	14,5 %
dont crédit à la consommation	80,7 %
dont crédits renouvelables	66,3 %
dont découverts et dépassements	53,2 %
… des dettes de charges courantes	**81,3 %**

Les **dettes de charges courantes** se composent des dettes de logement (loyers et charges locatives) ou afférentes au logement (électricité, gaz, chauffage, eau…), de communication (téléphone, Internet…), de transport, d'assurance, de santé, d'éducation et de dettes fiscales.

Source : Banque de France, enquête typologique 2019, données 2018.

Évolution de l'âge des personnes surendettées
En % du nombre de personnes

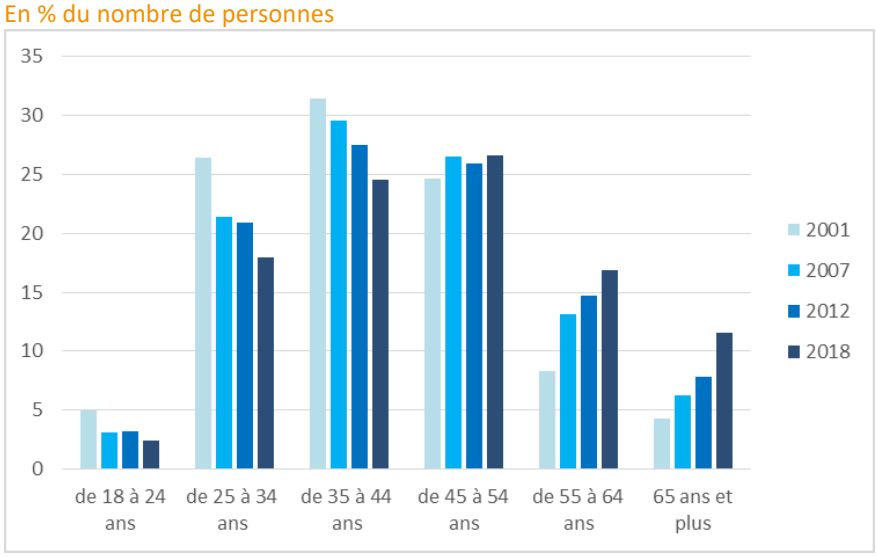

Source : Banque de France, enquête typologique 2019, données 2018.

Plus de la moitié des personnes surendettées ont entre 35 et 54 ans. Mais depuis une dizaine d'années, le vieillissement de la population surendettée se confirme. Dans 28,5 % des cas, les surendettés sont âgés de 55 ans et plus. **Dans 11,6 % des cas, ils ont 65 ans et plus.**

Aller plus loin

La finance pour tous :
Prévenir le surendettement :
https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/prevention-du-surendettement/
Réforme surendettement :
https://www.lafinancepourtous.com/pratique/credit/surendettement/surendettement-ce-qui-a-change-avec-la-loi-lagarde-et-les-reformes-suivantes/

Banque de France :

- Dossier de surendettement : https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/le-dossier-de-surendettement
- Statistiques surendettement : https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/chiffres-cles-et-bilan-national
- Enquête typologique 2019 : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/02/05/suren-2018_web_avec-signets_20190205_0.pdf